



## **SYNTHESE DU MEMORANDUM DU CENTRE COMPRENDRE ET PARLER (CCP) DEDIE AU FINANCEMENT DES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE (SAP)**

**Objet:** Demande d'un financement structurel des Services d'Accompagnement Pédagogique (SAP)

---

### **Introduction**

Le mémorandum du Centre Comprendre et Parler (CCP), que vous trouverez ci-joint, vise à sensibiliser les responsables et décideurs politiques sur l'importance d'un financement structurel des Services d'Accompagnement Pédagogique (SAP) pour les étudiants sourds et malentendants. Face à la demande croissante et au manque de ressources, le Centre Comprendre et Parler défend, à travers la rédaction de son mémorandum, l'importance d'un soutien financier adéquat pour garantir l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur pour tous les étudiants et éviter la cessation progressive des Services d'Accompagnement Pédagogique (SAP).

### **Contexte actuel**

Depuis l'adoption du décret relatif à l'enseignement supérieur inclusif en 2014, les établissements d'enseignement supérieur en Wallonie et à Bruxelles doivent intégrer des services d'accueil et d'accompagnement (SAA) pour les étudiants en situation de handicap. Cependant, ces services manquent souvent de l'expertise et des ressources nécessaires pour répondre aux besoins spécifiques des étudiants sourds. Ces établissements font alors appel aux Services d'Accompagnement Pédagogique (SAP), dont notamment celui du Centre Comprendre et Parler, qui fournit un accompagnement personnalisé, une expertise approfondie et des services adaptés.

Malheureusement, les financements actuels, principalement assurés par le PHARE et l'AVIQ, ne couvrent qu'une partie des coûts réels. En effet les préparations, les déplacements et les frais de fonctionnement ne sont pas pris en charge par ces deux institutions et sont actuellement pris en charge individuellement par les Services d'Accompagnement Pédagogique (SAP). Subséquemment, les accompagnateurs et interprètes accompagnant les étudiants au sein de ces services sont souvent engagés sous des statuts précaires, ce qui complique la stabilité et la qualité du service. Les coûts individuellement supportés par les Services d'Accompagnement Pédagogique créent progressivement un déficit budgétaire de leurs activités et menacent leur continuité et existence.

### **Importance des SAP**

Or, les Services d'Accompagnement Pédagogique (SAP) jouent un rôle crucial en garantissant l'inclusion des étudiants sourds dans l'enseignement supérieur. Ils proposent une expertise spécifique, organisent des sensibilisations dans les institutions, et aident les étudiants à naviguer



dans les systèmes éducatifs et administratifs. Le mémorandum rappelle que l'éducation est un droit fondamental, soutenu par des textes législatifs internationaux, et qu'il est de la responsabilité des gouvernements d'assurer l'accès équitable à l'éducation pour tous.

### **Missions du SAP du Centre Comprendre et Parler et de son équipe accessibilité**

Le Service d'Accompagnement Pédagogique du Centre Comprendre et Parler accompagne les étudiants sourds ou malentendants en fonction de leurs besoins individuels, en collaboration étroite avec l'équipe accessibilité du Centre Comprendre et Parler. Cette équipe, composée d'interprètes, de translittérateurs et de transpositeurs, assure la communication entre les étudiants et leurs enseignants. Ces professionnels doivent être préparés et coordonnés pour garantir une inclusion efficiente. Cependant, comme mentionné ci-avant, la majorité de leurs activités essentielles, telles que les préparations et les concertations, ne sont pas financées.

### **Recommandations et opportunités**

Dans son mémorandum, le Centre Comprendre et Parler entame la réflexion et propose plusieurs mesures pour améliorer le financement et la gestion des Services d'Accompagnement Pédagogique (SAP) :

1. **Maintien des missions du PHARE et de l'AVIQ** : Ces institutions jouent un rôle essentiel dans le financement des aides pour les étudiants en situation de handicap. Il est crucial de maintenir et de renforcer leurs missions.
2. **Mutualisation des aides Individuelles** : Actuellement, les aides financières sont individualisées et ne permettent pas de répondre aux besoins collectifs. La mutualisation des fonds non utilisés pourrait améliorer la gestion des ressources.
3. **Financement des frais Fixes** : Les SAP devraient bénéficier de subsides pour couvrir les frais fixes de fonctionnement, à l'instar des services d'appui à la formation professionnelle (SAFP).
4. **Rétrocession financière ou sous-traitance** : Les établissements d'enseignement supérieur pourraient rétrocéder une partie de leurs financements aux SAP pour compenser les déficits. Cette approche permettrait de valoriser l'expertise du SAP et de garantir un service de qualité pour les étudiants sourds.

### **Conclusions**

Le respect du droit fondamental à l'éducation pour tous, inscrit dans diverses législations nationales et internationales, passe par un soutien financier adéquat des services d'accompagnement pédagogique spécialisés. Le Centre Comprendre et Parler appelle les responsables politiques à prendre des mesures pour assurer un financement durable et adéquat des Services d'Accompagnement Pédagogique (SAP). Sans ce soutien financier structurel, les



services encore existants risquent de devoir renoncer progressivement à leurs activités, ce qui mettrait en péril l'accès à l'éducation pour de nombreux étudiants sourds et malentendants.

Il est en effet impératif que les pouvoirs publics et les institutions d'enseignement supérieur prennent conscience de l'importance de ce financement. Le soutien structurel des Services d'Accompagnement Pédagogique (SAP) est non seulement une obligation légale, mais aussi une responsabilité morale pour garantir une éducation inclusive et équitable.

Nous vous invitons à lire notre mémorandum dans sa globalité pour connaître les tenants et aboutissants de la réflexion menée par notre Centre.